

L'an deux mil huit, le 12 septembre, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique à 20h30

•Personnes présentes :

Martine SOREL, Philippe BOUILLETTE, Patricia DEHANT, Barbara DESLAVIERE, Laurent DESCHAMPS, Frédéric BOUTELOUP, Martine DELILLE, Olivier ROUSSELET, Lydia MILCZAREK.

•Personne non excusée : Valérie GAUTROT

•Délibération de modification des régies : Afin de palier à des frais ne nécessitant pas la création d'un mandat administratif, madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de créer une réserve de 'menues dépenses'.

Madame le Maire demande à ce que la régie d'avance pour achat de timbres soit portée à 250€.

Le Conseil à l'unanimité approuve ces deux modifications qui feront l'objet d'une délibération.

•Délibération modificative : Il convient de provisionner le compte 16 (Remboursement d'emprunt) afin de régler une échéance avancée par le percepteur, et le compte 2158 (Autres matériels et outillages) par le compte de réserves 022.

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents ces modifications qui feront l'objet d'une délibération.

•Délibération remboursement de frais : Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de se faire rembourser l'achat de petit matériel pour un montant total de 99.10€

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents cette décision qui fera l'objet d'une délibération.

•Délibération indemnités de conseil du percepteur : Madame le Maire expose au Conseil la nécessité de voter en début de mandat l'indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor jusqu'à la fin du mandat. Les crédits nécessaires sont inscrits au BP à l'article 622 .

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents cette décision qui fera l'objet d'une délibération.

•Coupe de bois : Philippe BOUILLETTE fait un compte rendu de son rendez-vous avec M.SARRAZIN concernant les coupes de peupliers. Il semblerait d'après lui que les seuls arbres exploitables soient ceux du Marais de Becquerel au bord de l'Epte. Il est convenu que Philippe BOUILLETTE prenne contact avec un autre exploitant.

•Invitation repas des anciens : Claudine ERNOTTE propose un modèle d'invitation approuvé par le Conseil, celles-ci devront être retournées pour le 1<sup>er</sup> octobre au plus tard.

•Convention ATESAT : La Commission travaux se réunira le jeudi 18 septembre à 20H afin de mettre au point la convention qui sera transmise à la DDEA.

•Point sur les commissions :

▫La commission animation fait part de la recherche d'un traiteur pour le repas des anciens. Le coût du repas par le traiteur contacté semblant à l'ensemble du Conseil trop onéreux, il est convenu de solliciter le traiteur LEROY.

▫Barbara DESLAVIERE précise que la commande de jouets est faite.

▫Laurent DESCHAMPS fait un compte rendu de la visite sur place de M.BARTHELEMY de la société GED concernant un contrat d'entretien de l'éclairage public, ce contrat prévoit un passage réparti sur huit mois.

Le Conseil approuve à l'unanimité le principe de ce contrat.

M.BARTHELEMY indique que l'armoire électrique qui actionne les feux de signalisation au niveau de l'école n'est plus aux normes et qu'il convient de réparer des éléments cassés. Il doit nous adresser un devis.

Rendez-vous est pris avec M.MOREAU de la DDEA, le 22 septembre pour le TRASERR.

•Enfouissement des lignes : Madame le Maire propose de rencontrer le président du SIERC M.DORE.

#### •Questions diverses

▫Vœux du Maire : la date est fixée au dimanche 11 janvier 2009

▫Logiciel cimetière : Madame le Maire souligne l'intérêt qu'il y aurait à doter la secrétaire d'un logiciel de gestion du cimetière. Décision adoptée par l'ensemble du Conseil.

▫Monsieur THOMAS de REVOGE souhaite intervenir sur les coupes de bois afin qu'elles ne soient pas effectuées pendant la période de pêche. Il indique également qu'il a été contacté en tant que Président de l'association de pêche 'la truite Amblevilloise' par Natura 2000 qui effectuera des prélèvements d'eau dans l'Epte, il souhaite que ces prélèvements n'aient pas lieu pendant la période de pêche.

▫Entretien du village : Il est convenu d'établir avec Bernard un planning d'entretien régulier des trottoirs et caniveaux du village.

▫Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Val d'Oise : Madame le Maire propose que la commune adhère au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Val d'Oise) qui peut apporter, en association avec le PNR, une aide précieuse pour le fleurissement et la gestion du patrimoine arboré de la commune

▫Animation : Madame le Maire souhaiterait que la Commune accueille des concerts dans la cadre du festival du Vexin et prend contact avec M.SAROGLOU, son directeur.

#### ▫Foyer rural

♦Brocante : Madame autorise Maria ESQUINAS à organiser la Brocante Grande Rue d'Ambleville le 5 octobre.

♦Madame le Maire donne la parole à Maria ESQUINAS afin qu'elle expose son projet d'activité 'Jardiniers en herbe' qu'elle souhaite mettre en place avec les enfants du village. Maria indique que le but est de sensibiliser les enfants à l'environnement, au respect de la nature, elle demande le concours de Bernard pour effectuer des plantations avec les enfants, le Conseil autorise Bernard à consacrer une heure sur son temps de travail une fois par mois à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h45